Compte rendu de la réunion de la commission d'éthique de l'UPM©
Mardi 27 mars 2012

Présents: Philippe DONNEAUX, Stéphane DOR, Philippe GILLAIN, Lionel GRAINDORGE, Jean-Claude MASSART
Excusé: Jean-François DESSAMBRE
« **N'ontpasdonnésignedevieouréponduàlaconvocation »**: Laurence COMMINETTE, Michel DEFOUR, Christine DONJEAN, Madeleine DAMBOUR

Comme indiqué avec humour dans le sous-titre ci-dessus, Stéphane s'étonne du peu d'intérêt suscité par cette commission auprès de certains d'entre nous depuis quelques réunions. Pas la moindre réaction aux convocations !? Que nous soyons tous occupés à nos activités, rien de plus normal. Ce qui l'est un peu moins, c'est le manque de communication de la part de professionnels dont c'est le métier. Un problème technique en est-il la cause ?
Comme le souligne Lionel, n'est-ce pas une question d'éthique que de répondre même en quelques mots d'un sms?
Sans tomber dans le catastrophisme, essayons de nous reprendre afin d'aborder sereinement les questions qui nous sont posées par nos membres.

Point très positif, la réactivité de quelques-uns suite à la demande d'intervention de l'UPMC dans la problématique d'un projet « gratuit » imposé par un pouvoir adjudicateur à l'imprimerie Massoz représenté à l'UPMC par Jean-Yves PERRINI. Chacun y a été de son petit commentaire croyant détenir la vérité. Mais qu'en est-il de la réalité juridique ? A ce sujet, nous sommes bloqués et constatons que pour répondre à la problématique des Projets Gratuits, nous devons avoir le soutien d'un cabinet d'avocats spécialisés en la matière. En réunion de comité, cette question a été abordée et une approche auprès du cabinet DEHIN (bureau GEVERS) approuvée.
Jean-Claude nous met en garde des tarifs prohibitifs exigés par ces juristes aussi devons-nous rassembler et synthétiser les questions essentielles à poser.

Quelles sont les bonnes questions à poser demande Philippe G ?

-est-on tenu de répondre à un appel d'offre exigeant un Projet Gratuit ?
-juridiquement, un projet gratuit est-il un critère de sélection ?
-juridiquement, est-ce que l'UPMC peut s'opposer au pouvoir adjudicateur suite à sa prise de position en la matière : « Non aux Projets Gratuits » ?
-peut-on demander des projets gratuits ?
-y a-t-il des conditions d'acceptation d'un Projet Gratuit ?

Que chacun d'entre nous rassemble un maximum de questions pour le 13 avril (relais vers Stéphane) pour que lors de la prochaine réunion (prévue le lundi 23 avril à 12h à la Maison de la Presse) il en ait déjà fait la synthèse.

Jean-Claude se demande comment endiguer ces demandes de plus en plus fréquentes ? Notre opposition bétonnée dans un ciment juridique permettra peut-être à force de répétition de faire comprendre aux différents pouvoirs adjudicateurs qu'ils sont dans l'erreur. Si le chemin peut sembler long, notre volonté d'aboutir à un message concret juridiquement opposable doit nous motiver. Le mettre en ligne au plus vite sur notre site et aussi l'envoyer aux membres dont la société qui les emploie suscite quelques commentaires négatifs à ce sujet.

Philippe D revient aussi sur le fait que les pouvoir adjudicateurs choisissent parfois un communicateur pour un projet global, parfois un producteur pour un autre projet similaire. Qu'il n'y a pas de règle en la matière et que seule une approche éthique permet aux différents acteurs de travailler de concert sans suspicion de mainmise sur le projet. Cette approche devrait aussi faire l'objet d'une recommandation de l'UPMC (n'est-ce pas Michel, Jean-Claude, Jean-François et tous les autres qui avez déjà expérimenté mon point de vue sur la question?)

Tout comme les recommandations que nous retrouvons dans l'Ordre des Architectes qui sont aussi confrontés à la problématique des projets « non rémunérés »… (pdf en annexe)
Voir www.upa-bua-arch.be/home ou celui de l'Union Wallonne des Architectes www.uwa.be .
Nous devrions nous en inspirer afin d'élaborer nos recommandations.

Lionel propose qu'une série de visuels ou autres supports de communication en rapport avec ce sujet servent de relais à ce sujet : « dites Non aux Projets Gratuits ! ». Un dessin, une photo, un message audio ou vidéo sont parfois plus parlant qu'un « texte compliqué à comprendre ». Appel est fait à nos membres pour participer à l'élaboration de cette petite campagne. Qui veut jouer le jeu et mettre son projet en ligne sur le site UPMC ?

Jean-Claude rappelle qu'une commission comme la nôtre doit apporter une solution aux problèmes bien précis posés par nos membres et que l'orientation générale de l'UPMC doit être laissée au comité administratif.

Veuillez noter que la prochaine réunion de la commission d'éthique aura lieu le lundi 23 avril 2012 à 14h00 à la Maison de la Presse.
Merci de confirmer votre présence pour le 13 avril au plus tard.